

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01356
Numéro SIREN : 838 474 278
Nom ou dénomination : 7E ACT PRODUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2023 sous le numéro de dépôt 21007

7E ACT PRODUCTION

9 Bd de Lozère

91120 PALAISEAU

RCS EVRY : 838 474 278

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux
comptes sur la transformation de la société 7E ACT PRODUCTION,
société à responsabilité limitée unipersonnelle, en société par actions simplifiée**

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 7E ACT PRODUCTION, société à responsabilité limitée unipersonnelle, en société par actions simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 1^{er} décembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nos travaux ne remettent pas en cause les comptes tels qu'ils ont été établis au 30 juin 2023 sous la responsabilité du Gérant, notamment en ce qui concerne la valeur des éléments de l'actif et du passif pour les besoins de la mission de commissariat à la transformation.

Nous avons obtenu de la part du Gérant, une lettre d'affirmation confirmant que l'ensemble des informations ont bien été mises à disposition et que les événements postérieurs à la clôture ne remettent pas en cause les options et estimations prises au 30 juin 2023 ni la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 13 décembre 2023

**Commissaire aux comptes
et à la transformation**
Madeleine Audit Conseil,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Olivier Ellouk".

Ellouk Olivier, Associé